



INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

ITIE CONGO

ETUDE DE CADRAGE

2018

Brazzaville, le 06 novembre 2018

IDEAS | PEOPLE | TRUST



SOMMAIRE

1. Objectifs et processus de l'étude de cadrage 2018
2. Limitations aux travaux de cadrage Calendrier
3. Secteurs à couvrir
4. Périmètre des entreprises
5. Périmètre des flux
6. Périmètre des administrations publiques
7. Autres données à divulguer
8. Marge d'erreur



SOMMAIRE

- 9. **Fiabilité et attestation des données**
- 10. **Niveau de désagrégation**
- 11. **Points nécessitant une décision du Comité**
- 12. **Calendrier**

SOMMAIRE

1. Objectifs et processus de l'étude de cadrage 2018
2. Limitations aux travaux de cadrage Calendrier
3. Secteurs à couvrir
4. Périmètre des entreprises
5. Périmètre des flux
6. Autres données à divulguer
7. Périmètre des entités publiques
8. Marge d'erreur

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE DE CADRAGE

1. Proposition de seuil de matérialité pour l'exercice 2018;
2. Proposition du périmètre de conciliation pour l'exercice 2018;
3. Proposition d'un projet de formulaire de déclaration ;
4. Proposition du processus visant à garantir la crédibilité des données ; et
5. Proposition du niveau de désagrégation à appliquer aux données qui seront publiées.

PROCESSUS DE L'ÉTUDE DE CADRAGE

1. Analyse des documents juridiques et fiscaux et recensement des flux de paiement dans le secteur des industries extractives ;
2. Compilation des données et statistiques sur l'industrie extractive ;
3. Détermination d'un seuil de matérialité et proposition du périmètre du rapport ITIE 2018 ;
4. Etablissement des schémas de circulation des flux de paiements dans le secteur extractif ; et
5. Etablissement du formulaire de déclaration ITIE 2018.

SOMMAIRE

1. Objectifs et processus de l'étude de cadrage 2018
2. Limitations aux travaux de cadrage Calendrier
3. Secteurs à couvrir
4. Périmètre des entreprises
5. Périmètre des flux
6. Autres données à divulguer
7. Périmètre des entités publiques
8. Marge d'erreur

LIMITATIONS AUX TRAVAUX DE CADRAGE 2018

Limitations concernant les données de cadrage 2018

Impact

Les recettes de la DGID manquent certains paiements relatif à des sociétés exerçant en 2018 dans le secteur extractif telles que Chevron.

Impact sur l'exhaustivité des revenus provenant du secteur extractif

Les recettes des hydrocarbures de la DGT ne sont pas totalement détaillées par flux, il est désigné simplement fiscalité pétrolière pour certaines recettes

Risque sur l'exhaustivité des flux de paiement relatif au secteur des hydrocarbures

Les recettes communiquées par la DGT ne comportent pas les données provenant du secteur minier.

Risque sur l'exhaustivité des flux de paiement relatif au secteur minier

Etude de cadrage faite sur la base de liste des conventions forestières au 31 septembre 2018

Risque sur l'exhaustivité si des conventions ont été octroyés entre le 01 novembre et 31 décembre 2019.

SOMMAIRE

1. Objectifs et processus de l'étude de cadrage 2018
2. Limitations aux travaux de cadrage Calendrier
- 3. Secteurs à couvrir**
4. Périmètre des entreprises
5. Périmètre des flux
6. Autres données à divulguer
7. Périmètre des entités publiques
8. Marge d'erreur

SECTEURS A COUVRIR

Limitations	Impact
Secteur des hydrocarbures	Exploitation et exploration des hydrocarbures
Secteur minier	Exploitation et exploration minière industrielle Exploitation minière artisanale
Secteur forestier	Exploitation forestière

TITRES ACTIFS DANS LE SECTEUR DES HYDROCARBURES

Type de permis	Nombre
Permis de recherche	15
Permis d'exploitation	35

TITRES ACTIFS DANS LE SECTEUR MINIER

Type de permis	Nombre
Permis de recherches minières	55
Permis d'exploitation	15

CONVENTIONS EN COURS DE VALIDITÉ DANS LE SECTEUR FORESTIER

Type de conventions	Nombre
Convention d'aménagement et de transformation (CAT)	28
Convention de Transformation industrielle (CTI)	17
Total	45

SOMMAIRE

1. Objectifs et processus de l'étude de cadrage 2018
2. Limitations aux travaux de cadrage Calendrier
3. Secteurs à couvrir
- 4. Périmètre des entreprises**
5. Périmètre des flux
6. Autres données à divulguer
7. Périmètre des entités publiques
8. Marge d'erreur

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ PÉRIMÈTRE DES ENTREPRISES (SECTEUR PÉTROLIER)

Société	DGDDI	DGID	DGT	Total
SNPC	153 833 866	2 202 802 107	312 955 705 411	315 312 341 384
TOTAL EXPLORATION ET PRODUCTION CONGO	73 763 155	21 480 318 497	69 636 661 256	91 190 742 908
ENI CONGO S.A	30 958 399	14 696 426 548	11 091 583 418	25 818 968 365
SOCIETE CHEVRON OVERSESAS CONGO LMI	8 615 403		20 999 586 301	21 008 201 704
CONGOREP	572 754 593	2 214 082 516	3 001 112 800	5 787 949 909
PERENCO CONGO		2 191 546 186	1 773 060 098	3 964 606 284
HEMLA			2 014 018 922	2 014 018 922
NEW AGE		288 459 574	968 783 595	1 257 243 169
KONTINENT			1 201 139 410	1 201 139 410
ORION OIL			535 807 521	535 807 521
WING WAH		259 996 596	244 244 233	504 240 829
PETRO CONGO			314 408 484	314 408 484
A.O.G.C. EXPLORATION & PRODUCTION		135 186 431	155 829 681	291 016 112
SOCIETE SOCO EXPLORATION & PRODUCTION CONGO	156 800	215 714 253	60 055 225	275 926 278
PETRO KOUILOU	17 545 681	120 270 078	3 349 396	141 165 155
MAUREL & PROM CONGO SA		36 434 913		36 434 913
CMS NOMECCO CONGO INC	2 789 183			2 789 183
CHINA GANSU GEO - ENGINEERING CORPORATION IN CONGO		2 326 141		2 326 141
ORYX PETROLEUM CONGO SA		1 234 000		1 234 000
BGP INC, CHINA NATIONAL PETROLEUM C	110 545			110 545
TOTAL	860 527 625	43 844 797 840	424 955 345 751	469 660 671 216

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ PÉRIMÈTRE DES ENTREPRISES (SECTEUR PÉTROLIER)

Société	Total	% Contribution	% Contribution cumulé
SNPC	315 312 341 384	67,14%	67,14%
TOTAL EXPLORATION ET PRODUCTION CONGO	91 190 742 908	19,42%	86,55%
ENI CONGO S.A	25 818 968 365	5,50%	92,05%
SOCIETE CHEVRON OVERSESAS CONGO LMI	21 008 201 704	4,47%	96,52%
CONGOREP	5 787 949 909	1,23%	97,76%
PERENCO CONGO	3 964 606 284	0,84%	98,60%
HEMLA	2 014 018 922	0,43%	99,03%
NEW AGE	1 257 243 169	0,27%	99,30%
KONTINENT	1 201 139 410	0,26%	99,55%
ORION OIL	535 807 521	0,11%	99,67%
WING WAH	504 240 829	0,11%	99,77%
PETRO CONGO	314 408 484	0,07%	99,84%
A.O.G.C. EXPLORATION & PRODUCTION	291 016 112	0,06%	99,90%
SOCIETE SOCO EXPLORATION & PRODUCTION CONGO	275 926 278	0,06%	99,96%
PETRO KOUILOU	141 165 155	0,03%	99,99%
MAUREL & PROM CONGO SA	36 434 913	0,01%	100,00%
CMS NOMECCO CONGO INC	2 789 183	0,00%	100,00%
CHINA GANSU GEO - ENGINEERING CORPORATION IN CONGO	2 326 141	0,00%	100,00%
ORYX PETROLEUM CONGO SA	1 234 000	0,00%	100,00%
BGP INC, CHINA NATIONAL PETROLEUM C	110 545	0,00%	100,00%
TOTAL	469 660 671 216	100,00%	

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ PÉRIMÈTRE DES ENTREPRISES (SECTEUR PÉTROLIER)

Critères de matérialité proposés :

1. Toutes les sociétés ayant la qualité d'opérateur dans les permis d'exploitation ;
2. Toutes les sociétés ayant la qualité d'associé dans les permis d'exploitation et toutes les sociétés ayant la qualité d'opérateur ou associé dans les permis de recherche ayant une contribution est supérieur ou égal à 50 millions de FCFA ; et
3. Toutes les sociétés qui se sont associées dans un permis de recherche ou d'exploitation en 2018, même si leur contribution est inférieure à 50 millions FCFA.

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ PÉRIMÈTRE DES ENTREPRISES (SECTEUR PÉTROLIER)

Critères de matérialité proposés :

Selon les recommandations du Secrétariat International de l'ITIE, il faut éxclure dans l'étude de cadrage 2018 le critère de reconduction des entreprises des années précédentes et rehausser le seuil de matérialité pour ne pas avoir 30 sociétés pétrolières, dont certaines qui auraient fermé.

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ PÉRIMÈTRE DES ENTREPRISES (SECTEUR PÉTROLIER)

Critères de matérialité proposés :

Ce périmètre permet d'atteindre une conciliation de **99,99 %** des revenus provenant du secteur des hydrocarbures pour l'exercice 2018, comme suit :

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ PÉRIMÈTRE DES ENTREPRISES (SECTEUR PÉTROLIER)

Société	Total contribution en FCFA	% Contribution	% Contribution cumulée	Qualité	Type de permis
SNPC	315 312 341 384	67,14%	67,14%	Entreprise d'Etat	Permis d'exploitation
TOTAL EXPLORATION ET PRODUCTION CONGO	91 190 742 908	19,42%	86,55%	Opérateur	Permis d'exploitation
ENI CONGO S.A	25 818 968 365	5,50%	92,05%	Opérateur	Permis d'exploitation
SOCIETE CHEVRON OVERSESAS CONGO LMI	21 008 201 704	4,47%	96,52%	Opérateur	Permis d'exploitation
CONGOREP	5 787 949 909	1,23%	97,76%	Opérateur	Permis d'exploitation
PERENCO CONGO	3 964 606 284	0,84%	98,60%	Opérateur	Permis d'exploitation
HEMLA	2 014 018 922	0,43%	99,03%	Associé	Permis d'exploitation
NEW AGE	1 257 243 169	0,27%	99,30%	Opérateur	Permis de recherche
KONTINENT	1 201 139 410	0,26%	99,55%	Associé	Permis d'exploitation
ORION OIL	535 807 521	0,11%	99,67%	Associé	Permis d'exploitation
WING WAH	504 240 829	0,11%	99,77%	Opérateur	Permis d'exploitation
PETRO CONGO	314 408 484	0,07%	99,84%	Associé	Permis d'exploitation
A.O.G.C. EXPLORATION & PRODUCTION	291 016 112	0,06%	99,90%	Associé	Permis d'exploitation
SOCIETE SOCO EXPLORATION & PRODUCTION CONGO	275 926 278	0,06%	99,96%	Opérateur	Permis d'exploitation
PETRO KOUILOU	141 165 155	0,03%	99,99%	Opérateur	Permis d'exploitation
MAUREL & PROM CONGO SA	36 434 913	0,01%	100,00%	NA	
CMS NOMECO CONGO INC	2 789 183	0,00%	100,00%	NA	
CHINA GANSU GEO - ENGINEERING CORPORATION IN CONGO	2 326 141	0,00%	100,00%	Associé	Permis de recherche
ORYX PETROLEUM CONGO SA	1 234 000	0,00%	100,00%	NA	
BGP INC, CHINA NATIONAL PETROLEUM C	110 545	0,00%	100,00%	NA	
TOTAL	469 660 671 216	100,00%			

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ PÉRIMÈTRE DES ENTREPRISES (SECTEUR PÉTROLIER)

Critères de matérialité proposés :

La société PELFACO ayant la qualité d'opérateur dans le permis d'exploitation SOUND, est à retenir dans le périmètre de réconciliation malgré une contribution zéro selon les données de cadrage.

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ PÉRIMÈTRE DES ENTREPRISES (SECTEUR PÉTROLIER)

Société	Total contribution en FCFA	% Contribution	% Contribution cumulée	Qualité	Type de permis
SNPC	315 312 341 384	67,14%	67,14%	Entreprise d'Etat	Permis d'exploitation
TOTAL EXPLORATION ET PRODUCTION CONGO	91 190 742 908	19,42%	86,55%	Opérateur	Permis d'exploitation
ENI CONGO S.A	25 818 968 365	5,50%	92,05%	Opérateur	Permis d'exploitation
SOCIETE CHEVRON OVERSESAS CONGO LMI	21 008 201 704	4,47%	96,52%	Opérateur	Permis d'exploitation
CONGOREP	5 787 949 909	1,23%	97,76%	Opérateur	Permis d'exploitation
PERENCO CONGO	3 964 606 284	0,84%	98,60%	Opérateur	Permis d'exploitation
HEMLA	2 014 018 922	0,43%	99,03%	Associé	Permis d'exploitation
NEW AGE	1 257 243 169	0,27%	99,30%	Opérateur	Permis de recherche
KONTINENT	1 201 139 410	0,26%	99,55%	Associé	Permis d'exploitation
ORION OIL	535 807 521	0,11%	99,67%	Associé	Permis d'exploitation
WING WAH	504 240 829	0,11%	99,77%	Opérateur	Permis d'exploitation
PETRO CONGO	314 408 484	0,07%	99,84%	Associé	Permis d'exploitation
A.O.G.C. EXPLORATION & PRODUCTION	291 016 112	0,06%	99,90%	Associé	Permis d'exploitation
SOCIETE SOCO EXPLORATION & PRODUCTION CONGO	275 926 278	0,06%	99,96%	Opérateur	Permis d'exploitation
PETRO KOUILOU	141 165 155	0,03%	99,99%	Opérateur	Permis d'exploitation
MAUREL & PROM CONGO SA	36 434 913	0,01%	100,00%	NA	
CMS NOMECCO CONGO INC	2 789 183	0,00%	100,00%	NA	
CHINA GANSU GEO - ENGINEERING CORPORATION IN CONGO	2 326 141	0,00%	100,00%	Associé	Permis de recherche
ORYX PETROLEUM CONGO SA	1 234 000	0,00%	100,00%	NA	
BGP INC, CHINA NATIONAL PETROLEUM C	110 545	0,00%	100,00%	NA	
TOTAL	469 660 671 216	100,00%			

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ PÉRIMÈTRE DES ENTREPRISES (SECTEUR PÉTROLIER)

Sur cette base **(17)** sociétés pétrolières sont proposées dans le périmètre de réconciliation 2018 :

N°	Société	Qualité	Type de permis
1	SNPC	Opérateur / Entreprise d'Etat	Permis d'exploitation
2	TOTAL EXPLORATION ET PRODUCTION CONGO	Opérateur	Permis d'exploitation
3	ENI CONGO S.A	Opérateur	Permis d'exploitation
4	SOCIETE CHEVRON OVERSESAS CONGO LMI	Opérateur	Permis d'exploitation
5	CONGOREP	Opérateur	Permis d'exploitation
6	PERENCO CONGO	Opérateur	Permis d'exploitation
7	HEMLA	Associé	Permis d'exploitation
8	NEW AGE	Opérateur	Permis de recherche
9	KONTINENT	Associé	Permis d'exploitation
10	ORION OIL	Associé	Permis d'exploitation
11	WING WAH	Opérateur	Permis d'exploitation
12	PETRO CONGO	Associé	Permis d'exploitation
13	A.O.G.C. EXPLORATION & PRODUCTION	Associé	Permis d'exploitation
14	SOCIETE SOCO EXPLORATION & PRODUCTION CONGO	Opérateur	Permis d'exploitation
15	PETRO KOUILOU	Opérateur	Permis d'exploitation
16	PELFACO	Opérateur	Permis d'exploitation
17	KOSMOS	Opérateur	Permis de recherche

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ PÉRIMÈTRE DES ENTREPRISES (SECTEUR PÉTROLIER)

Les revenus provenant des autres sociétés pétrolières non proposées dans le périmètre de réconciliation 2018, c'est-à-dire, toutes les sociétés ayant la qualité d'associé dans les permis d'exploitation et toutes les sociétés ayant la qualité d'opérateur ou associé dans les permis de recherche ayant une contribution inférieure ou égal à 50 millions de FCFA , sont pris en compte dans le rapport ITIE 2018 à travers une déclaration unilatérale des administrations publiques.

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ

PÉRIMÈTRE DES ENTREPRISES (SECTEUR MINIER)

Row Labels	DGDDI	DGID	DGT	Grand Total
SO.RE.MI - SARLU	98 357 439	90 325 260		188 682 699
MINNING PROJECT DEVELOPMENT CONGO	6 082 021	19 519 281		25 601 302
SINTOUKOLA POTASH S.A	4 883 255	15 880 412		20 763 667
SOCIETE AGIL-CONGO	6 016 540			6 016 540
CONGO MINING LTD		5 616 594		5 616 594
SOCIETE LULU DE MINE	5 209 379			5 209 379
COMINGO SA		4 514 121		4 514 121
SINO CONGO RESOURCES		1 129 356		1 129 356
SOCIETE NEWCO MINING	942 207			942 207
KOLA POTASH MINING		900 000		900 000
CONGO IRON S.A		440 966		440 966
Total	121 490 841	138 325 990	-	259 816 831

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ PÉRIMÈTRE DES ENTREPRISES (SECTEUR MINIER)

Critères de matérialité proposés :

1. Toutes les sociétés ayant un permis d'exploitation en cours de validation au 31 décembre 2018 ; et
2. Toutes les sociétés ayant un permis de recherches minières dont la contribution supérieur ou égale à 50 millions FCFA.

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ PÉRIMÈTRE DES ENTREPRISES (SECTEUR MINIER)

Critères de matérialité proposés :

Ce périmètre permet d'atteindre une conciliation de **100,00 %** des revenus provenant du secteur minier pour l'exercice 2018, comme suit :

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ

PÉRIMÈTRE DES ENTREPRISES (SECTEUR MINIER)

Société	Total contribution en FCFA	% contribution	% contribution cumulé
SO.RE.MI - SARLU	188 682 699	72,62%	72,62%
MINNING PROJECT DEVELOPMENT CONGO	25 601 302	9,85%	82,48%
SINTOUKOLA POTASH S.A	20 763 667	7,99%	90,47%
SOCIETE AGIL-CONGO	6 016 540	2,32%	92,78%
CONGO MINING LTD	5 616 594	2,16%	94,94%
SOCIETE LULU DE MINE	5 209 379	2,01%	96,95%
COMINGO SA	4 514 121	1,74%	98,69%
SINO CONGO RESOURCES	1 129 356	0,43%	99,12%
SOCIETE NEWCO MINING	942 207	0,36%	99,48%
KOLA POTASH MINING	900 000	0,35%	99,83%
CONGO IRON S.A	440 966	0,17%	100,00%
Total	259 816 831	100,00%	

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ PÉRIMÈTRE DES ENTREPRISES (SECTEUR PÉTROLIER)

Sur cette base (15) sociétés minières sont proposées dans le périmètre de réconciliation 2018 :

N°	Société
1	SO.RE.MI - SARLU
2	MINNING PROJECT DEVELOPMENT CONGO
3	SINTOUKOLA POTASH S.A
4	SOCIETE AGIL-CONGO
5	CONGO MINING LTD
6	SOCIETE LULU DE MINE
7	COMINGO SA
8	SINO CONGO RESOURCES
9	SOCIETE NEWCO MINING
10	KOLA POTASH MINING
11	CONGO IRON S.A
12	Magnésium Alloy Corporation (MPC)
13	Core Mining Congo
14	SAPRO
15	Luyuan des Mines Congo

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ PÉRIMÈTRE DES ENTREPRISES (SECTEUR MINIER)

Les revenus provenant des autres sociétés minières non proposées dans le périmètre de réconciliation 2018, c'est-à-dire, toutes les sociétés ayant titulaires d'un permis de recherches minières, sont pris en compte dans le rapport 2018 à travers une déclaration unilatérale des administrations publiques.

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ

PÉRIMÈTRE DES ENTREPRISES (SECTEUR FORESTIER)

Société	DGDDI	DGID	MEFDD	Total
TAMAN INDUSTRIES LIMITED	4 111 618 802	482 063 937	1 351 026 791	5 462 645 593
ASIA CONGO INDUSTRIES	3 028 430 267	292 881 260	804 405 948	4 125 717 475
SINO-CONGO FORET (SICOFOR SA)	2 202 197 947	103 754 813	1 213 198 914	3 519 151 674
CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS	1 655 770 025	415 984 032	697 848 893	2 769 602 950
INDUSTRIE FORESTIERE DE OUESSO	1 090 120 525	372 247 275	1 110 806 071	2 573 173 871
LIKOUALA TIMBER S.A		1 319 052 000	50 000 000	1 369 052 000
SEFYD			1 358 683 718	1 358 683 718
Entreprise Christelle			676 908 018	676 908 018
SOCIETE CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS DU NIARI		78 375 408	480 760 341	559 135 749
AFRIWOOD INDUSTRIE	366 690 769	3 673 002	134 091 929	504 455 700
SIPAM			494 462 500	494 462 500
FOROLAC	197 508 476		221 840 347	419 348 823
SOFIA	316 530 708		70 906 677	387 437 385
CONGO DEJIA WOOD INDUSTRY	34 239 866		333 415 865	367 655 731
BOIS ET PLACAGES DE LOPOLLA	27 933 104	19 650 786	252 575 658	300 159 548

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ

PÉRIMÈTRE DES ENTREPRISES (SECTEUR PETROLIER)

Société	DGDDI	DGID	MEFDD	Total
SIFCO SA	23 765 424		259 408 204	283 173 628
SOCIETE THANRY CONGO		10 134 794	248 791 179	258 925 973
Wang Sam Ressources and Trading Compagny Congo			204 811 272	204 811 272
MOKABI S A		151 486 697	39 894 268	191 380 965
BOIS TROPICAUX DU CONGO	60 239 065	28 785 509	43 825 869	132 850 443
ADL			130 656 294	130 656 294
SPIEX	46 996 620		50 000 000	96 996 620
BOIS KASSA	48 520 969		35 000 000	83 520 969
KIMBAKALA			26 867 375	26 867 375
S.F.I.B	24 833 427			24 833 427
COTRANS			23 300 000	23 300 000
SOFIL			23 170 078	23 170 078
SADEF			20 519 100	20 519 100
COFIBOIS			18 635 489	18 635 489
CITB QUATOR			12 296 385	12 296 385
SFIB			10 309 560	10 309 560
CFF Bois international			6 000 000	6 000 000
Total	13 235 395 994	3 278 089 513	10 404 416 743	26 435 838 313

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ PÉRIMÈTRE DES ENTREPRISES (SECTEUR FORESTIER)

Critères de matérialité proposés :

Toutes les sociétés ayant une convention forestière en cours de validation au 31 décembre 2018 avec un contribution minimum de 50 millions FCFA.

- Ce périmètre permet d'atteindre une conciliation de **99,37 %** des revenus provenant du secteur forestier pour l'exercice 2018.

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ

PÉRIMÈTRE DES ENTREPRISES (SECTEUR PÉTROLIER)

Société	Total	% Contribution	Contribution cumulée	Convention
TAMAN INDUSTRIES LIMITED	5 462 645 593	20,66%	20,66%	Convention en cours
ASIA CONGO INDUSTRIES	4 125 717 475	15,61%	36,27%	Convention en cours
SINO-CONGO FORET (SICOFOR SA)	3 519 151 674	13,31%	49,58%	Convention en cours
CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS	2 769 602 950	10,48%	60,06%	Convention en cours
INDUSTRIE FORESTIERE DE OUESSO	2 573 173 871	9,73%	69,79%	Convention en cours
LIKOUALA TIMBER S.A	1 369 052 000	5,18%	74,97%	Convention en cours
SEFYD	1 358 683 718	5,14%	80,11%	Convention en cours
Entreprise Christelle	676 908 018	2,56%	82,67%	Convention en cours
SOCIETE CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS DU NIARI	559 135 749	2,12%	84,79%	Convention en cours
AFRIWOOD INDUSTRIE	504 455 700	1,91%	86,69%	Convention en cours
SIPAM	494 462 500	1,87%	88,57%	Convention en cours
FOROLAC	419 348 823	1,59%	90,15%	Convention en cours
SOFIA	387 437 385	1,47%	91,62%	Convention en cours
CONGO DEJIA WOOD INDUSTRY	367 655 731	1,39%	93,01%	Convention en cours
BOIS ET PLACAGES DE LOPOLLA	300 159 548	1,14%	94,14%	Convention en cours

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ

PÉRIMÈTRE DES ENTREPRISES (SECTEUR PETROLIER)

Société	Total	% Contribution	Contribution cumulée	Convention
SIFCO SA	283 173 628	1,07%	95,21%	Convention en cours
SOCIETE THANRY CONGO	258 925 973	0,98%	96,19%	Convention en cours
Wang Sam Ressources and Trading Compagny Congo	204 811 272	0,77%	96,97%	Convention en cours
MOKABI S A	191 380 965	0,72%	97,69%	Convention en cours
BOIS TROPICAUX DU CONGO	132 850 443	0,50%	98,20%	Convention en cours
ADL	130 656 294	0,49%	98,69%	Convention en cours
SPIEX	96 996 620	0,37%	99,06%	Convention en cours
BOIS KASSA	83 520 969	0,32%	99,37%	Convention en cours
KIMBAKALA	26 867 375	0,10%	99,47%	Convention en cours
S.F.I.B	24 833 427	0,09%	99,57%	Convention en cours
COTRANS	23 300 000	0,09%	99,66%	Convention en cours
SOFIL	23 170 078	0,09%	99,74%	Convention en cours
SADEF	20 519 100	0,08%	99,82%	Convention en cours
COFIBOIS	18 635 489	0,07%	99,89%	Convention en cours
CITB QUATOR	12 296 385	0,05%	99,94%	Convention en cours
SFIB	10 309 560	0,04%	99,98%	Convention en cours
CFF Bois international	6 000 000	0,02%	100,00%	Convention en cours
Total	26 435 838 313	100,00%		

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ PÉRIMÈTRE DES ENTREPRISES (SECTEUR PÉTROLIER)

Sur cette base (23) sociétés forestières sont proposées dans le périmètre de réconciliation 2018 :

Société		Société	
1	TAMAN INDUSTRIES LIMITED	13	SOFIA
2	ASIA CONGO INDUSTRIES	14	CONGO DEJIA WOOD INDUSTRY
3	SINO-CONGO FORET (SICOFOR SA)	15	BOIS ET PLACAGES DE LOPOLLA
4	CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS	16	SIFCO SA
5	INDUSTRIE FORESTIERE DE OUESSO	17	SOCIETE THANRY CONGO
6	LIKOUALA TIMBER S.A	18	Wang Sam Ressources and Trading Compagny Congo
7	SEFYD	19	MOKABI S A
8	Entreprise Christelle	20	BOIS TROPICAUX DU CONGO
9	SOCIETE CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS DU NIARI	21	ADL
10	AFRIWOOD INDUSTRIE	22	SPIEX
11	SIPAM	23	BOIS KASSA
12	FOROLAC		

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ PÉRIMÈTRE DES FLUX (SECTEUR DES HYDROCARBURES)

Critères de matérialité proposés :

1. Toutes les impôts, taxe et redevances prévues par le Code des hydrocarbures ;
2. Tous les flux de paiements identifiés dans cette phase de cadrage; et
3. Tous les flux de paiements déclarés par les sociétés dans les autres paiements significatifs dans le rapport 2017 et qui n'ont pas été couverts par l'étude de cadrage 2017 tel que la fiscalité de champs Lianzi).

Sur cette base les flux suivants sont retenus dans le périmètre de conciliation secteur des hydrocarbures 2018 :

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ PÉRIMÈTRE DES FLUX (SECTEUR DES HYDROCARBURES)

Flux de paiement en nature	Administrations
DGH/SNPC/DRN	
Redevance minière proportionnelle (RMP)	DGH/SNPC/DRN
Profit Oil, Super Profit Oil, Excess Oil	DGH/SNPC/DRN
Yanga et Sendji (15%)	DGH/SNPC/DRN
Part d'huile de la SNPC	SNPC

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ PÉRIMÈTRE DES FLUX (SECTEUR DES HYDROCARBURES)

Flux de paiement en numéraire	Administrations
Redevance sur auto consommation	DGT
Provision pour investissements diversifiés (PID)	DGT
Solde de fiscalité reversé (Hors PID et Red sur autoconsommation)	DGT
Versement au titre de la Commercialisation de la part de l'Etat	DGT
Redevance minière proportionnelle (RMP)	DGT
Profit Oil, Super Profit Oil, Excess Oil	DGT
Autres revenus du domaine minier	DGT
Redevance superficière	DGT
Bonus de signature	DGT
Bonus de production	DGT
Dividendes versés à L'Etat	DGT
Fiscalité de la zone Lianzi (Impôts sur les revenus pétroliers / Retenue à la source / Contribution à la formation)	DGT
Part d'huile de la SNPC	SNPC
Dividendes versés à la SNPC	SNPC

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ PÉRIMÈTRE DES FLUX (SECTEUR DES HYDROCARBURES)

Flux de paiement en numéraire	Administrations
Frais de formation	DGH
Recherche Cuvette	DGH
Impôts sur les sociétés	DGID
Taxe sur les salaires (IRPP-TF-TA-FNH-TUS)	DGID
Impôts retenus à la source des sous-traitants	DGID
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA-DGID)	DGID
Centimes Additionnels (CAD)	DGID
Patente	DGID
Taxe d'occupation des Locaux (y compris retenue à la source)	DGID
Taxe immobilière	DGID
Impôt sur le revenu des valeurs mobilières	DGID
Taxe régionale	DGID
Taxe spéciale sur les sociétés (y compris retenue à la source)	DGID
Taxe sur les véhicules de tourisme des sociétés (TVTS)	DGID
Redressements fiscaux/amendes et pénalités	DGID
Redevance informatique (RDI)	DGDDI
Tarif Extérieur Commun (TEC)	DGDDI
Droits accessoires à la sortie (DAS)	DGDDI
Droits d'accise (DAC)	DGDDI
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA-DGDDI)	DGDDI
Droits de sortie (DST)	DGDDI
Redressements Douaniers/amendes et pénalités	DGDDI
Autres flux de paiements	
Taxe Maritime	
Autres Paiements significatifs (> 50 millions FCFA)	

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ PÉRIMÈTRE DES FLUX (SECTEUR MINIER)

Critères de matérialité proposés :

1. Toutes les impôts, taxe et redevances prévues par le Code minier;
2. Tous les flux de paiements identifiés dans cette phase de cadrage; et
3. Tous les flux de paiements déclarés par les sociétés dans les autres paiements significatifs dans le rapport 2017.

Sur cette base, **100%** des flux sont retenus dans le périmètre de conciliation :

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ PÉRIMÈTRE DES FLUX (SECTEUR MINIER)

Flux	Administration
Redevance minière	DGT
Redevance superficière	DGT
Droits fixes	DGT
Taxe sur les géomatériaux de construction	DGT
Dividendes versés par les sociétés minières	DGT
Taxe spéciale sur les sociétés (y compris retenue à la source)	DGID
Impôt sur les sociétés	DGID
Taxe sur les salaires (IRPP-TF-TA-FNH)	DGID
Impôts retenus à la source des sous-traitants	DGID
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA-DGID)	DGID
Centimes Additionnels (CAD)	DGID
Patente	DGID
Taxe d'occupation des Locaux (y compris retenue à la source)	DGID
Redressements fiscaux/amendes et pénalités	DGID

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ PÉRIMÈTRE DES FLUX (SECTEUR MINIER)

Flux	Administration
Taxe sur les véhicules de tourisme des sociétés (TVTS)	DGID
Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	DGID
Taxe immobilière	DGID
Taxe régionale	DGID
Redevance informatique (RDI)	DGDDI
Tarif Extérieur Commun (TEC)	DGDDI
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA-DGDDI)	DGDDI
Droits de sortie (DST)	DGDDI
Droits accessoires à la sortie (DAS)	DGDDI
Redressements douaniers/amendes et pénalités	DGDDI
Redevance sur les diamants (RDA)	DGDDI
Autres flux de paiements	
Autres paiements significatifs (> 50 millions de FCFA)	
Taxe Maritime	

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ PÉRIMÈTRE DES FLUX (SECTEUR FORESTIER)

Critères de matérialité proposés :

1. Toutes les impôts, taxe et redevances prévues par le Code forestier ;
2. Tous les flux de paiements identifiés dans cette phase de cadrage; et
3. Tous les flux de paiements déclarés par les sociétés dans les autres paiements significatifs dans le cadre du rapport 2017.

Sur cette base, **100%** des flux sont retenus dans le périmètre de conciliation :

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ PÉRIMÈTRE DES FLUX (SECTEUR FORESTIER)

Flux de paiement en numéraire	Administrations
Taxe d'abattage	DGT
Taxe de déboisement	DGT
Taxe de superficie	DGT
Taxe sur les produits forestiers accessoires	DGT
Impôt retenu à la source des sous-traitants	DGID
Impôt sur les sociétés	DGID
Taxe régionale	DGID
Taxe sur les salaires (IRPP-TF-TA-FNH-TUS)	DGID
Taxe immobilière	DGID
Redressements fiscaux/amendes et pénalités	DGID
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA-DGID)	DGID
Centimes Additionnels (CAD)	DGID
Patente	DGID
Taxe d'occupation des Locaux (y compris retenue à la source)	DGID
Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRM)	DGID
Taxe spéciale sur les sociétés (y compris retenue à la source)	DGID
Taxe sur les véhicules de tourisme des sociétés (TVTS)	DGID

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ PÉRIMÈTRE DES FLUX (SECTEUR FORESTIER)

Flux de paiement en numéraire	Administrations
Redressements douaniers/amendes et pénalités	DGDDI
Tarif Extérieur Commun (TEC)	DGDDI
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA-DGDDI)	DGDDI
Droits d'accises (DAC)	DGDDI
Droits accessoires à la sortie (DAS)	DGDDI
Taxe à l'exportation des bois	DGDDI
Taxe additionnelle à l'exportation (TAE)	DGDDI
Redevance bois (RDB)	DGDDI
Droits de sortie (DST)	DGDDI
Redevance informatique	DGDDI
Amendes et infractions	MEFDD
Autres Paiements	
Taxe maritime	
Autres paiements significatifs (>50 millions de FCFA)	

SOMMAIRE

1. Objectifs et processus de l'étude de cadrage 2018
2. Limitations aux travaux de cadrage Calendrier
3. Secteurs à couvrir
4. Périmètre des entreprises
5. Périmètre des flux
6. Périmètre des administrations publiques
7. Autres données à divulguer
8. Marge d'erreur

ANALYSE DE LA MATÉRIALITÉ PÉRIMÈTRE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET ENTREPRISE D'ÉTAT :

Organismes collecteurs / Entreprises d'Etat	Secteur des Hydrocarbures	Secteur Minier	Secteur Forestier
Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID)	✓	✓	✓
Direction Générale du Trésor (DGT)	✓	✓	✓
Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI)	✓	✓	✓
Direction des Ressources Naturelles (DRN)	✓		
Direction Générale des Hydrocarbures (DGH)	✓		
Direction Générale des Mines (DGM)	✓	✓	✓
Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durables (MEFDD)			
- Direction Générale de l'Economie Forestière (DGEF)			✓
- Service de Contrôle des Produits Forestiers à l'Exportation (SCPFE)			
- Fonds Forestier			
Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC)	✓		
SOCOTRAM / Direction de la Marine Marchande / Conseil congolais des chargeurs	✓	✓	✓
Organe Inter-étatique pour la gestion du champs d'unitization Lianzi	✓		

SOMMAIRE

1. Objectifs et processus de l'étude de cadrage 2018
2. Limitations aux travaux de cadrage Calendrier
3. Secteurs à couvrir
4. Périmètre des entreprises
5. Périmètre des flux
6. Périmètre des administrations publiques
7. **Autres données à divulguer**
8. Marge d'erreur

AUTRES DONNÉES A DIVULGUER

Transferts infranationaux (Exig 5.2)

En conformité avec l'Exigence 5.2 de la norme ITIE 2016, nous avons prévu un formulaire spécifique pour renseigner les transferts infranationaux prévus par la loi :

- Dans le secteur des hydrocarbures ; et
- Dans le secteur forestier

Paiements sociaux et dépenses quasi budgétaires (Exig 6.1-6.2)

Nous recommandons de retenir les paiements sociaux et les dépenses quasi-budgétaires à travers une déclaration unilatérale des entreprises extractives et entreprises de l'Etat (SNPC).

AUTRES DONNÉES A DIVULGUER

Autres flux de paiement significatifs

Afin d'éviter des omissions qui pourront être considérées comme significatives, nous recommandons de prévoir une ligne intitulée « Autres paiements significatifs versés à l'Etat de plus de 50 millions de FCFA » dans le formulaire de déclaration destinée aux entités déclarantes pour reporter tout paiement effectué dont le flux de paiement n'est pas prévu dans le formulaire de déclaration.

Données sur la production, les exportations et l'emploi (Exig. 3.2, 3.3 et 6.3)

Les entreprises retenues dans le périmètre seront sollicités pour communiquer les données sur le volume et la valeur de la production et des exportations ainsi que l'emploi. Des données sur le projet de production, la destination des exportations/ventes locales et la répartition entre effectif des nationaux et ceux des expatriés seront également sollicités.

AUTRES DONNÉES A DIVULGUER

Participation de l'Etat et des entreprises publiques (Exig. 2.6)

La DGM, la DGH et SNPC seront sollicitées pour reporter toute participation détenues par l'Etat dans les entreprises extractives ainsi que toute transaction opérée sur ces participations.

Fournitures d'infrastructures et accords de troc (Exig. 4.3)

Les données sur les fournitures d'infrastructures et accords de troc telles que prévues par l'exigence 4.3 seront sollicitées auprès de toutes les entités déclarantes.

AUTRES DONNÉES A DIVULGUER

Garanties et prêts accordés par l'Etat (Exig. 2.6 (b))

La DGH et l'Entreprise de l'Etat seront sollicitées pour divulguer le détail des transactions au titre des prêts/garanties octroyés ou reçus des entreprises extractives ou de l'Entreprise de l'Etat.

Fournitures d'infrastructures et accords de troc (Exig. 4.3)

Les données sur les fournitures d'infrastructures et accords de troc telles que prévues par l'exigence 4.3 seront sollicitées auprès de toutes les entités déclarantes.

AUTRES DONNÉES A DIVULGUER

Attribution et transferts des licences (Exig. 2.2)

La DGH, la DGM, le MEFDD seront sollicités à communiquer les données sur les octrois et de transferts des permis/titres au cours de l'année 2018 ainsi que les informations prévues par l'exig.2.2. Pour les transferts de titres ou d'actions entre sociétés extractives, les entités concernées seront également sollicitées pour fournir les informations prévues par l'Exigence 2.2.

AUTRES DONNÉES A DIVULGUER

Propriété réelle (Exig. 2.5)

Les entreprises seront sollicitées à communiquer les données sur la propriété réelle selon le modèle de reporting établie par le Secrétariat International de l'ITIE, et ce sur la base de la définition retenue par le Comité Exécutif dans le cadre du rapport 2016 & 2017 :

Le « Bénéficiaire effectif » signifie toute personne qui, en dernier lieu, possède ou contrôle le client et/ou la personne physique pour laquelle une transaction est exécutée, ou une activité réalisée. Les bénéficiaires effectifs comprennent au moins dans le cas de sociétés :

AUTRES DONNÉES A DIVULGUER

Propriété réelle (Exig. 2.5)

(i) la ou les personnes physiques qui, en dernier lieu, possède(nt) ou contrôle(nt) une entité juridique, de par la possession ou le contrôle direct ou indirect d'un pourcentage suffisant d'actions ou de droits de vote dans cette entité juridique, y compris par le biais d'actions au porteur, autre qu'une société cotée sur un marché réglementé qui est soumise à des obligations de publicité conformes à la législation de l'Union Européenne ou à des normes internationales équivalentes à un pourcentage de 25% des actions plus une est une preuve de propriété ou de contrôle par participation, et il s'applique à tout niveau de participation directe ou indirecte ;

(ii) s'il n'est pas certain que les personnes visées au point (i) soient les bénéficiaires effectifs, la ou les personnes physiques qui exercent le contrôle sur la direction de l'entité juridique par d'autres moyens.

AUTRES DONNÉES A DIVULGUER

Propriété réelle (Exig. 2.5)

Un pourcentage de 25% des actions plus une est une preuve de propriété ou de contrôle par participation, et il s'applique à tout niveau de participation directe ou indirecte ; (ii) s'il n'est pas certain que les personnes visées au point (i) soient les bénéficiaires effectifs, la ou les personnes physiques qui exercent le contrôle sur la direction de l'entité juridique par d'autres moyens.

SOMMAIRE

1. Objectifs et processus de l'étude de cadrage 2018
2. Limitations aux travaux de cadrage Calendrier
3. Secteurs à couvrir
4. Périmètre des entreprises
5. Périmètre des flux
6. Périmètre des administrations publiques
7. Autres données à divulguer
8. Marge d'erreur

AUTRES DONNÉES A DIVULGUER

La marge d'erreur acceptable en matière de réconciliation

La marge d'erreur acceptable en matière d'écarts résiduels de conciliation proposée est de **5%** du total des recettes extractives reportées par les agences de l'Etat • Pour les besoins des travaux de conciliation, nous préconisons de retenir le seuil de 5 000 000 FCFA pour diligenter les écarts relevés.



SOMMAIRE

1. **Fiabilité et attestation des données**
2. Niveau de désagrégation
3. Points nécessitant une décision du Comité
4. Calendrier

AUTRES DONNÉES A DIVULGUER

Assurance et certification des données

1. Pour les entreprises extractives :

Le formulaire de déclaration doit:

- Porter la signature d'un haut responsable ou d'une personne habilitée de l'entreprise; et
- Certifié pour un auditeur externe.

2. Pour les administrations publiques :

Le formulaire de déclaration doit:

- Porter la signature d'un haut responsable ou d'une personne habilitée; et
- Certifié par la Cour des Comptes pour l'exercice 2017.



SOMMAIRE

1. **Fiabilité et attestation des données**
2. **Niveau de désagrégation**
3. **Points nécessitant une décision du Comité**
4. **Calendrier**

NIVEAU DE DÉSAGRÉGATION

Nous recommandons à ce que les formulaires de déclaration et les chiffres soient soumis :

- par entreprise ;
- par administration ou entité publique pour chaque société retenue dans le périmètre de réconciliation 2017 ;
- par taxe et par nature de flux de paiement tels que détaillés dans le formulaire de déclaration ; et
- par projet.

NIVEAU DE DÉSAGRÉGATION

La désagrégation par projet est confronté aux contraintes suivantes:

- Les paiements enregistrés par l'Etat s'effectue sur la base du matricule fiscale et non par projet.
- Certains impôts sont payés sur une base globale et ne sont pas affectés par projet.

Les sociétés seront toutefois sollicitées à reporter le détail des paiement par projet /permis :

- Secteur pétrolier : par permis
- Secteur minier : par permis
- Secteur forestier : par convention



SOMMAIRE

1. **Fiabilité et attestation des données**
2. **Niveau de désagrégation**
3. **Points nécessitant une décision du Comité Exécutif**
4. **Calendrier**

POINTS NÉCESSITANT UNE DÉCISION DU COMITE EXECUTIF

Matérialité et périmètre

1. Valider le principe de ne pas retenir de seuil pour la sélection des flux ;
2. Validation de la méthode de détermination du périmètre de conciliation pour le secteur des hydrocarbures: toutes les sociétés détenant un permis d'exploitation + toute société ayant fait un paiement supérieur à 50 millions FCFA
3. Validation de la méthode de détermination du périmètre de conciliation pour le secteur minier : toutes les sociétés détenant un permis d'exploitation + toute société ayant fait un paiement supérieur à 50 millions FCFA

POINTS NÉCESSITANT UNE DÉCISION DU COMITE EXECUTIF

Matérialité et périmètre

4. Validation de la méthode de détermination du périmètre de conciliation pour le secteur forestier : toute société forestière ayant fait un paiement supérieur à 50 millions FCFA.
5. Valider les seuils de 5% pour la marge d'erreur et de 5 millions de FCFA pour le seuil de travail.

POINTS NÉCESSITANT UNE DÉCISION DU COMITE EXECUTIF

Qualité des données et vérification : Valider l'approche suivante :

1. Pour les entreprises extractives :

Le formulaire de déclaration doit:

- Porter la signature d'un haut responsable ou d'une personne habilitée de l'entreprise; et
- Certifié pour un auditeur externe.

2. Pour les administrations publiques :

Le formulaire de déclaration doit:

- Porter la signature d'un haut responsable ou d'une personne habilitée; et
- Certifié par la Cour des Comptes pour l'exercice 2017.

LES INSTRUCTIONS DE PREPARATION DES FD

Paiements à inclure

- Paiements effectués au nom de la société, c'est à dire au titre du même Numéro d'Identification Unique
- Administrations publiques : Paiements reçus auprès des sociétés extractives retenues dans les périmètres de conciliation de 2017

LES INSTRUCTIONS DE PREPARATION DES FD

Paiements et contributions à exclure

- Impôts et taxes payés en dehors de la période de conciliation même s'ils concernent l'année de conciliation
- Les crédits d'impôts et les taxes à payer (créances et dettes - non des paiements)

LES INSTRUCTIONS DE PREPARATION DES FD

Détail des paiements

- Le total de Chaque montant de flux/taxe doit faire l'objet d'un détail des paiements séparé
- Le détail des paiements doit impérativement correspondre au montant inclus dans le formulaire pour le flux correspondant
- Le détail des paiements peut avoir une autre forme si c'est plus convenable pour des questions de rapidité de préparation:
Entités disposant d'outils informatiques d'extraction de donnée ou d'imprimés qui reprennent les mêmes données mentionnées au niveau du modèle



SOMMAIRE

1. Périmètre du Rapport
2. Formulaire de Déclaration 2017
3. Les instructions de rapportage ITIE
4. Calendrier

CALENDRIER PREPARATION RAPPORT ITIE 2018

Travaux	Date
Réunion du Comité Exécutif pour la validation de l'étude de cadrage 2018	06/11/2019
Atelier de formation administrations publiques et sociétés minières	07/11/2019
Atelier de formation Secteur des hydrocarbures et secteur forestier	08/11/2019
Date limite pour la réception des formulaires de déclaration 2018	22/11/2018
Réconciliation des déclarations	du 25 au 13 décembre 2019
Préparation du projet de rapport ITIE 2018	du 16 au 20 décembre 2019
Envoi de la version projet du rapport 2018	20/12/2019
Présentation de la version finale du rapport ITIE 2018	30/12/2019



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

IDEAS | PEOPLE | TRUST

